



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 103 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egiseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

OBJET : Aide à l'Investissement sur les communes dépourvues de tout commerce

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Considérant le compte-rendu de la Commission Territoriale réunie le 6 Octobre 2020 ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la Commission Solidarité Territoriale, le besoin de venir en aide aux petites communes qui n'ont plus du tout de commerce se fait ressentir.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY porte un projet par an de revitalisation rurale avec la création ou la réhabilitation d'un commerce multi-services. La Maîtrise d'Ouvrage pourrait s'accompagner d'une aide financière à l'investissement de l'ordre de 10% plafonné à une assiette de 300 000 € Hors Taxes. Les services de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY s'occuperaient du montage du dossier et des recherches de subventions. L'autofinancement restant serait à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communal

- ✓ APPROUVE la création d'une aide à l'investissement sur les communes dépourvues de tout commerce à raison d'un projet par an ;
- ✓ VALIDE la participation financière de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY à hauteur de 10% sur une assiette de 300 000 € maximale ;
- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2020.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

